

Accusé de réception
Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20170628-2017-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2017

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations : Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine SCAGLIA, Irène GIRARD à Marie-José AMAH, Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

Secrétaire de séance : Jean-Yves SAUSEY

Date convocation : 22 juin 2017

N° 2017-0051

Objet : Tarification du repas pour les résidents des Jardins fleuris

Rubrique : 1.1.

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Le marché de prestation de service avec la société SODEXO, relatif à la restauration collective en liaison chaude des scolaires, des accueils de loisirs, des Accueils Collectifs pour Mineurs (mercredis éducatifs) et des personnes âgées arrive à son terme le 31 août 2017.

Un marché a été relancé puis attribué à SODEXO pour une période d'un an renouvelable deux fois (soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020).

Le prix par repas du prestataire s'élève 8,76 euros pour le service à table et le nettoyage des locaux pour les personnes âgées.

Il convient de délibérer afin de fixer le prix à facturer par repas à chaque personne. Il est proposé de fixer le prix du repas à 8,76 euros à partir du 1^{er} septembre 2017.

Après avis favorable de la commission solidarités réunie le 19 juin 2017,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Fixe le prix du repas à 8,76 euros à compter du 1^{er} septembre 2017

Le Maire,
Bertrand KLING

